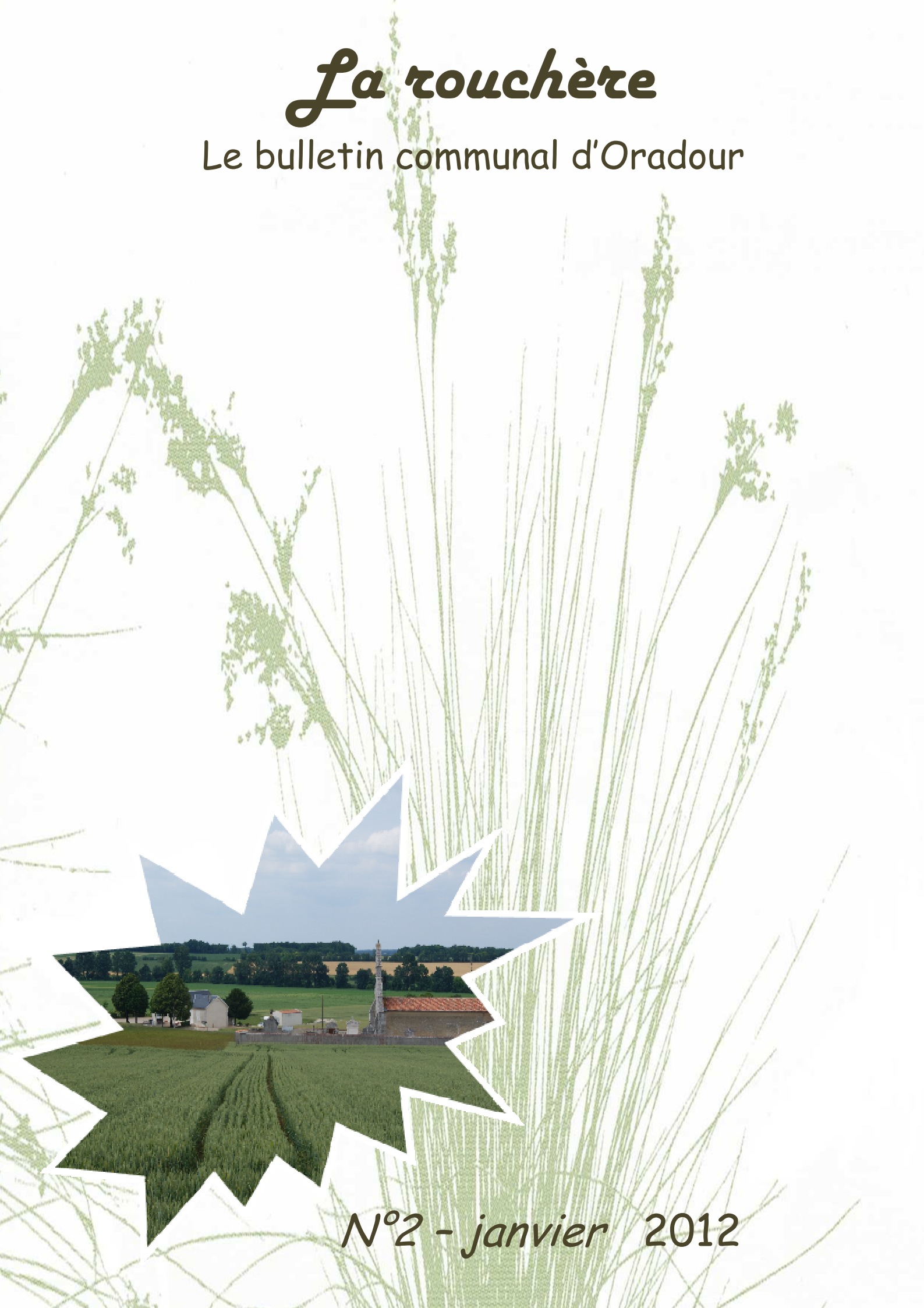


La rouchère

Le bulletin communal d'Oradour



N°2 - janvier 2012

Sommaire

	Page
Le mot du Maire	3
Etat civil	4
Les employés de la commune et du SIMO	5
Le CCAS	
Compte 2010 et budget 2011	6
Les élections	8
Les travaux et projets de la commune	11
L'assainissement collectif	12
Risques liés à l'utilisation de l'eau des puits, sources et forages	
Le Risque sismique	14
Les commémorations à Oradour	15
Un cadran solaire à Oradour	16
Le comité des fêtes	17
La société de chasse	18
La Communauté de Communes du pays d'Aigre	19
- Le complexe sportif, le pôle jeunesse, l'aménagement de la rue du Renclos, les bibliothèques	
Schéma de coopération intercommunale	22
Les animations sur le pays d'Aigre	23
- Téléthon	
- Le tour du pays d'Aigre	
Les établissements scolaires du canton	24
Le syndicat mixte du collège	25
Bien vieillir en pays d'Aigre	26
Guide pratique	27
Réponses au jeu « patois charentais »	29

Quelques précisions sur les effacements de réseaux et l'aménagement de bourg de « GERMEVILLE ».

Nous avons eu un entretien sur le terrain avec les responsables du Syndicat Départemental d'Electricité de la Charente et l'entreprise ETDE, prestataire pour celui-ci.

La dépose de tous les supports est terminée ainsi que l'ancien transformateur du « chemin de la rivière » qui est démoli.

Les lampadaires pour le nouvel éclairage public ont été installés, les branchements de France Télécom en ce qui concerne le téléphone suivront.

Le bureau d'étude hydraulique environnement a fini les points problématiques sur la départementale pour l'aménagement de bourg.

Sont prévus et inscrits dans le budget de la Communauté de Communes de Pays d'AIGRE la pose de conduits pour l'assainissement collectif de « GERMEVILLE » qui doit être prévus de manière à ne pas revenir et endommager l'enrobée prévue fin de l'aménagement.

Les appels d'offres pour les entreprises seront déposés après la fin des études d'hydraulique environnement en ce qui concerne tous les travaux.

Les fonds sont en attente sur le budget de la Commune comme je vous l'avais communiqué au mois de Juin ou Juillet.

Pour « CHILLE » le même projet est prévu dès que celui de « GERMEVILLE » sera terminé.

Je souhaite une bonne année à l'ensemble de la population de la Commune.

Yves CLEMENT

Etat civil

La commune d'Oradour compte une centaine de familles pour 220 habitants.



Les naissances :

- Paul-Robin CARRE DE LOS RIOS le 09 10 2010
- Anna Cindy CUSSAGUET le 20 08 2011

Les mariages :

- Loïs CROIZARD et Sophie VICARD le 14 08 2010

Les décès :

- Anthony PERRIN le 12 07 2010
- Yorel CHAGNAUD le 14 08 2010
- Louis GORNAS le 03 03 2011
- Jean DELPIT le 22 07 2011
- Laurence DENIS le 1^{er} 10 2011

Les nouveaux résidents:

- Thibaud TEXIER et Adeline BRU logement communal à Chillé à partir du 18 07 2011

Les employés de la commune d'Oradour



Secrétaire de mairie : Emilie GREZILLER

Agents techniques :

Martial RAUCROY

Christian VALLANT (SIMO)

Le CCAS

Qu'est-ce que le CCAS, Centre communal d'action sociale?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif local chargé de conduire la politique sociale de la commune. C'est un établissement réglementé par le code de l'action sociale et des familles. Il dispose donc d'une personnalité juridique qui le distingue de la municipalité

Le CCAS exerce trois fonctions :

- l'aide sociale légale commune à tous les CCAS c'est-à-dire l'aide sociale aux personnes âgées et l'aide sociale aux handicapés; Ainsi, à l'occasion de toute demande d'aide sociale ou d'aide médicale, le CCAS procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission. L'établissement du dossier et sa transmission à l'autorité compétente constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ; Il peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature
- l'animation des activités sociales.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé, outre le maire, président de droit, à parité de conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Le CCAS d'ORADOUR : Yves CLEMENT, membre de droit, Corinne BAILLARGEAU, conseillère municipale, Thierry SYLVESTRE, conseiller municipal, Jacqueline DENIS, Nadine ECHAROUX et Françoise LAVERGNE.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce nombre n'est pas atteint une nouvelle convocation est adressée. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le CCAS a un budget autonome qui est totalement subventionné par la commune. A Oradour, depuis 2008, nous avons traité deux dossiers de demande d'aide exceptionnelle.

Compte administratif 2010 et Budget 2011

A) LES DEPENSES :

DEPENSES	RESULTATS 2010	PREVISIONS 2011	EVOLUTION
A caractère général	85 780.00€	74 430 .00€	-13.23%*
Charges de personnel	26 996.26€	34 00.00€	+26%**
Charges de gestion	56 069.39€	65 490.00€	+16.80%***
Autres charges	167 100.00€	166 190.00€	+0.54%
TOTAL DEPENSES	345 160.00€	340 110.00€	-1.46%

*La variation s'explique par la fluctuation du niveau de fonds propres d'une année sur l'autre.

** L'augmentation des charges de personnel est due à un arriéré sur paie à régulariser en 2011.

*** La progression est relative à la participation de la commune aux organismes de regroupement et en particulier : le SIMO (syndicat intercommunal Mons Oradour), le SIAHBAC (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture), les écoles primaires et maternelles d'Aigre et de Verdille.

En conclusion les dépenses sont maîtrisées avec une légère baisse de - 1,46 %.

B) LES RECETTES :

RECETTES	RESULTATS 2009	PREVISIONS 2010	EVOLUTION
Impôts et taxes	81 042.00€	90 664 .00€	+11.87%*
Dotations et participations	64 818.46€	68508.00€	+5.69%**
Autres produits	185 003.57€	180 158.00€	-2.62%***
TOTAL RECETTES	345 160.00€	340 110.00€	-1.46%

* Suite à la réforme fiscale des Collectivités, le calcul de la nouvelle taxe se substituant à l'ancienne Taxe Professionnelle majore le budget prévisionnel de 10.597,00€. Il s'agit d'une recette fictive spécifique à l'année 2011 qui sera reversée à l'Etat.

** Légère évolution liée au versement de la compensation sur la Taxe d'Habitation par l'Etat.

*** L'excédent de fonctionnement qui représente à lui seul : 168.185,00€ fait l'essentiel du poste des Autres Produits.

Il s'agit d'un budget équilibré, avec un résultat d'exercice positif de : 51.231,30 €.

FISCALITE DES PARTICULIERS

Modifications concernant le calcul de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière :

1. Taxe d'habitation et Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

A compter du 1^{er} janvier 2011, les départements ne perçoivent plus de taxe d'habitation. Elle revient aux communes et à la Communauté de Communes. Ainsi le taux communal sera majoré pour partie du taux départemental voté pour 2010.

Il en est de même pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2. Taxe foncière sur les propriétés bâties :

La part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée désormais au département.

En fait, il s'agit d'une nouvelle répartition des ressources fiscales, d'un simple transfert et en aucun cas d'une augmentation des taux d'imposition de la commune. Cela ne devrait donc pas engendrer d'augmentation sur les sommes à payer si ce n'est la revalorisation traditionnelle annuelle votée par le législateur.

Elections cantonales

La Charente
a des Ailes!



Dimanches 20 et 27 mars 2011, ont eu lieu les élections cantonales. La Charente compte 35 cantons, soit autant de conseillers généraux. Ce sont ces conseillers qui nous représentent au conseil général, c'est à dire au Département.

L'assemblée départementale est renouvelée par moitié tous les trois ans. En mars 2011, nous avons été appelés à voter dans 18 cantons dont le canton d'Aigre.

Dans chaque département, les conseillers généraux, répartis en commissions de travail prennent des décisions importantes qui touchent le quotidien, à tout âge de la vie : santé des enfants et de leurs mères, accompagnement des personnes âgées ou handicapées ainsi que des bénéficiaires du RSA, agrément des assistant(e)s maternel(le)s, rénovation des bâtiments des collèges, organisation des transports, entretien des routes, etc. Outre ces compétences « obligatoires » établies par loi, le Conseil général de Charente intervient aussi dans des domaines dits "facultatifs": soutien aux festivals de Charente, aux clubs sportifs, au centre universitaire, aux petites entreprises etc... sont autant d'actions non obligatoires que le Département a, décidé de financer dans l'intérêt des Charentais et de la Charente.

Le président du Conseil général est M. Michel BOUTANT. M. Franck BONNET, cinquième vice-président de l'assemblée générale est président de la commission pôle jeunesse : vie scolaire et universitaire, sport et loisirs.

Comment sont élus les conseillers généraux? Dans chaque canton, un seul siège est à pourvoir, donc un seul nom est choisi. Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité des voix : plus de la moitié des voix au premier tour ou le plus grand nombre de voix au second tour.

Les résultats 2011 - canton d'AIGRE

1^{er} tour 20 03 2011

FOURE Brigitte UMP	46.78%	Ballottage
BONNET Franck SOC	46.24%	Ballottage
GUIEAU Yves FN	6.98%	-

Blancs ou nuls (en % des votes exprimés) 2.33 %

Taux de participation 65.47 %

2^{ème} tour 27 03 2011

BONNET Franck SOC	50.07%	Elu
FOURE Brigitte UMP	49.93%	

Blancs ou nuls (en % des votes exprimés) 2.85 %

Taux de participation 74.67

Chaque candidat à l'élection cantonale se présente avec un suppléant de sexe opposé, appelé à le remplacer en cas de démission ou de décès. Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2011 expirera en mars 2014. Il sera donc d'une durée de trois ans au lieu de six jusqu'alors. A compter de cette date, en effet, les conseillers généraux seront remplacés par des conseillers territoriaux.

Les prochains conseillers territoriaux

Dans l'optique d'une réforme de l'architecture institutionnelle locale, il est prévu, tout en maintenant l'existence de la région et du département, de remplacer les conseillers généraux et les conseillers régionaux par un nouveau type d'élu local : le conseiller territorial. Ces conseillers territoriaux siégeront dans l'instance délibérante du département et dans celle de la région. Les conseillers territoriaux seront élus au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Ils seront renouvelés intégralement tous les 6 ans.

Un peu d'histoire

Les départements ont été créés pendant la Révolution française. En 1790, la Charente naît avec 83 autres départements (le nombre évoluera pour se fixer aujourd'hui à 102). Mais pour en préciser le territoire, il a fallu beaucoup négocier ! L'ancienne province d'Angoumois au cœur du département était trop petite. C'est donc une partie du Poitou, avec Ruffec ; du Limousin, avec Confolens et Chabanais ; de la Saintonge, avec Cognac et Barbezieux qui ont été rattachées au département pour devenir la Charente, territoire mosaïque. Ils sont alors tous organisés autour d'un chef-lieu devant être accessible des quatre coins du département en moins d'une journée de cheval.

En 1800, l'institution départementale est créée, c'est-à-dire l'organisation de l'administration dans le département : 1 Conseil général, 1 Préfet par département. Mais le Conseil général a seulement pour but de répartir les impôts directs.

Dès 1833, les conseillers généraux ne sont plus désignés mais élus.

C'est en 1982 qu'une loi de décentralisation reconnaît au Conseil général le plein exercice de ses attributions. Depuis cette date, le département est administré par un organe délibérant (l'assemblée départementale) et un organe exécutif (le président du Conseil général). Les compétences du Département touchent à la vie quotidienne des citoyens.

En 2004, ses compétences ont de nouveau été élargies, notamment dans le domaine de la solidarité. L'État délègue, ainsi, des domaines d'intervention de plus en plus décisifs aux Départements. Action sociale, aménagement du territoire, organisation des transports, aide aux communes, gestion de certains établissements publics (collèges, Bibliothèque départementale et Archives), protection de l'environnement, actions sociales et santé (enfant, famille, personnes âgées et handicapées, insertion...), infrastructures routières et aménagement rural font partie des compétences obligatoires du Conseil général. En outre, le Département de la Charente prend en charge des compétences "optionnelles" comme le développement durable, le sport, le développement économique, la culture...

D'où vient le mot département ?

Ce mot vient tout simplement de "départir" qui signifiait partager en vieux français. Le département est donc une division administrative de notre pays.

Moins d'une journée de cheval

En "partageant" la France en départements, on a bien sûr tenu compte de l'identité de chaque territoire. Mais pour créer une organisation vraiment pratique on a donné à la nouvelle instance des dimensions telles que les habitants du département puissent, de n'importe quel endroit, se rendre au centre du département - qu'on appelle chef-lieu - et en revenir dans les 48 heures à cheval...

Les prochaines élections

Election présidentielle

La prochaine élection présidentielle de la V^e République doit permettre d'élire le président de la République française. Elle se tiendra les 22 avril et 6 mai 2012, sauf en cas d'empêchement d'un candidat ou du Président, ou bien de vacance.

Le président de la République française est élu pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Seuls peuvent se présenter les citoyens français âgés d'au moins 23 ans.

Un mandat de cinq ans : Il s'agissait initialement, lors de son adoption en 2000, d'un quinquennat renouvelable sans limite. Depuis 2008, son renouvellement consécutif n'est désormais autorisé qu'une seule fois.

Elections législatives

L'Assemblée Nationale compte 577 députés élus pour 5 ans.

Les prochaines élections auront lieu les 10 et 17 juin 2012, sauf dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le président de la République au cours de l'actuelle législature qui doit s'achever le 19 juin 2012.

Le département de la Charente est constitué de 4 circonscriptions représentées par quatre députés. Jérôme LAMBERT est élu dans la troisième circonscription de la Charente dont fait partie le canton d'Aigre.

Les présidents de la République française

Les présidents de la 2^{ème} république De 1848 à 1852

- Louis-Napoléon. Bonaparte (1808-1873) *Durée du mandat* : (1848-1852)

Un an après le "coup d'Etat" du 2 décembre 1851, la dignité impériale (Second Empire) est rétablie. En 1870, la défaite de Sedan entraîne la chute du Second Empire, la République est proclamée

Les présidents de la 3^{ème} république De 1871 à 1940

- Adolphe Thiers (1797-1877) *Durée du mandat* (1871 -1873), il démissionne après avoir été mis en minorité par la Chambre
- Edme Patrice Mac-Mahon (1808-1893) *Durée du mandat*. (1873 -1879) ; les élections d'octobre 1877 amènent à la Chambre une majorité républicaine qui pousse le Président à démissionner.
- Jules Grévy (1807-1891) *Durée du mandat* : (1879 -1887). Réélu en 1885, il est contraint de démissionner à la suite du scandale dans lequel son gendre est impliqué.
- Sadi Carnot (1837-1894) *Durée du mandat* (du 1887 -1894) Assassiné après avoir refusé la grâce d'un anarchiste, auteur d'un attentat à la Chambre.
- Jean Casimir-Perier (1847-1907) *Durée du mandat* (1894 -1895) Démissionne après les attaques des députés socialistes.
- Félix Faure (1841-1899) *Durée du mandat* (1895 -1899). Décède subitement à l'Élysée.
- Emile Loubet (1838-1929) *Durée du mandat* (1899 -1906)
- Armand Fallières (1841-1931) *Durée du mandat* (1906 - 1913)
- Raymond Poincaré (1860-1934) *Durée du mandat* (1913 - 1920)
- Paul Deschanel (1855-1922) *Durée du mandat* : (1920 -1920). Frappé d'incapacité, il est poussé à la démission.
- Alexandre Millerand (1859-1943) *Durée du mandat* (1920 - 1924). Il démissionne.
- Gaston Doumergue (1863-1937) *Durée du mandat* (1924 - 1931)
- Paul Doumer (1857-1932) *Durée du mandat* (1931 - 1932). Assassiné.
- Albert Lebrun (1871-1950) *Durée du mandat* (1932 - 1940). Réélu en 1939, le Président Lebrun se retire à la publication de l'Acte constitutionnel no1 du 11 juillet 1940. Philippe Pétain assura le gouvernement de la France du 10 juillet 1940 au 20 août 1944

De 1940 à 1946 Etat Français : régime de Vichy

Les présidents de la 4^{ème} république De 1945 à 1958

- Vincent Auriol (1884-1966) *Durée du mandat* (1947-1953)
- René Coty (1882-1962) *Durée du mandat* (1953 -1959)

Les présidents de la 5^{ème} république - De 1958 à nos jours

- Charles de Gaulle (1890-1970) *Durée du mandat* (1958-1969) Démissionne.
- Georges Pompidou (1911-1974) *Durée du mandat* (1969-1974) Décès en cours de mandat
- Valéry Giscard d'Estaing (1926-....) *Durée du mandat* (1974-1981)
- François Mitterrand (1916-1996) *Durée du mandat* (1981-1988, 1988-1995)
- Jacques Chirac (1932-...) *Durée du mandat* (1995-2002, 2002-2007)
- Nicolas Sarkozy (1955-...) *Durée du mandat* (2007- en cours)

Les travaux et projets de la commune

L'entretien des Chemins communaux :

Chaque année, les chemins de la commune font l'objet de travaux. Une partie des travaux est réalisée par l'intermédiaire du SIMO (syndicat intercommunal Mons Oradour) et concerne : la rue du moulin de Coudret. L'autre partie est effectuée directement par la commune, il s'agit de l'impasse du haut à Chillé.

Divers Travaux :

La deuxième et dernière tranche des travaux de réfection des canalisations d'eau par la SAUR entre Oradour et Chillé s'est effectuée au début de l'année 2011.

Un petit espace vert jouxtant la place de Germeville a été aménagé sur le terrain cédé à la commune par M. Daniel Dilhac.



Aménagement du bourg de Germeville :

Comme vous pouvez le constater, les travaux dans Germeville se poursuivent.

D'une part, il y a eu le passage fin d'année 2010 et début d'année 2011, des câbles d'alimentation d'électricité entre les éoliennes de Saint Fraise et le transformateur de Cessac. Ces travaux ne concernent pas la commune et ne sont pas liés à l'aménagement du bourg.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement du bourg, il y a la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux Téléphone et EDF, et le raccordement des lignes chez les usagers concernés qui touche à sa fin.

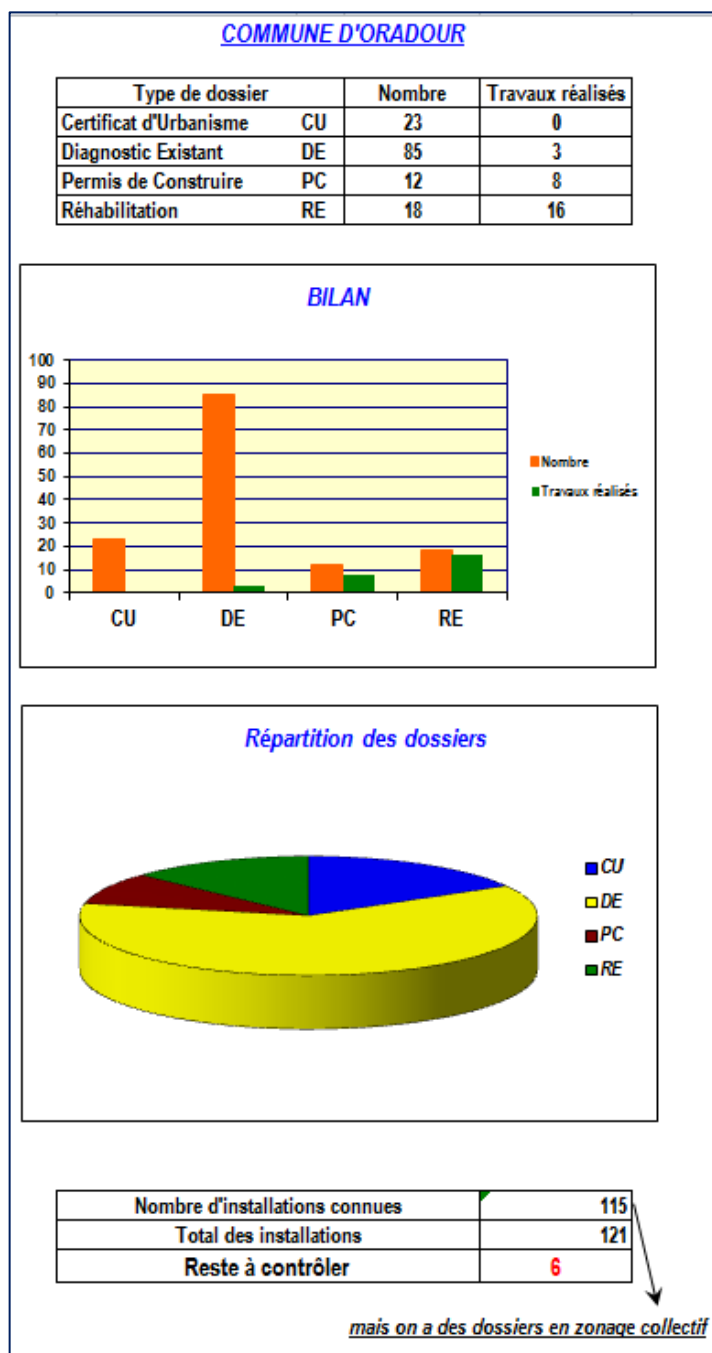
Par la suite il sera procédé aux aménagements prévus après un arrêt de six mois au moins, le temps de laisser le terrain se tasser avant tout autres activités.

Comme nous l'avons déjà indiqué, ces travaux ne sont pas qu'un embellissement du bourg ; ils sont également un moyen pour sécuriser la traversée du village. Sans attendre, nous attirons l'attention de tous les habitants et usagers à respecter la vitesse de circulation autorisée qui ne doit pas dépasser, dans l'agglomération, les 50 Km/h.

L'assainissement collectif à Germeville :

En 2003, une étude a été réalisée par la Communauté de Communes du Pays d'Aigre, en collaboration avec la commune d'Oradour pour vérifier les installations d'assainissement. Le but de cette étude était de savoir si la commune d'Oradour avait la possibilité de réaliser la mise aux normes des assainissements non collectifs (manque de terrain et nature du sol). Suite aux conclusions du cabinet d'étude, il a été décidé que le village de Germeville passerait en assainissement collectif.

Germeville ne possédera pas sa propre station d'épuration mais ira rejeter ses eaux usées dans la station d'épuration d'Aigre. Cette dernière va être refaite. La Communauté de Communes a confié cette mission à un bureau d'étude « Hydraulique Environnement » pour pouvoir réaliser les travaux en 2012.



Ensuite, il faudra réaliser les réseaux d'assainissement dans le village. Ces travaux ne pourront pas avoir lieu sans le soutien des partenaires financiers : Conseil Général et Agence de l'Eau. Ces institutions sont très sollicitées en assainissement collectif, et pour pouvoir hiérarchiser leurs priorités pour les années à venir, elles demandent à la Communauté de Communes que tous les diagnostics des assainissements non collectifs soient réalisés. Cet état des lieux est obligatoire. Il est effectué par Mme Pascale Vollette (Technicienne assainissement). Il permet la réalisation d'un diagnostic nécessaire à la mise en place de l'assainissement collectif ou individuel.

Il est toutefois utile de rappeler que les travaux de mise aux normes pour l'assainissement individuel doivent être réalisés dans les 4 ans suivants les conclusions communiquées par la Communauté de Communes. (Des aides peuvent être obtenues sous certaines conditions auprès de l'ANAH - agence nationale de l'habitat- et du PACT Charente).

En ce qui concerne les installations qui seront connectées au réseau collectif, aucune modification ni travaux ne sont à réaliser avant le raccordement.

Création d'une nouvelle station d'épuration à Aigre

Echéancier du projet :

- ♦ Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes en 2006
- ♦ Signature du marché avec la DDAF pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2006
- ♦ Réalisation d'une étude diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement collectif en 2007-2008
- ♦ Etude pour la mise en place d'un plan d'épandage pour l'épandage des boues de la station d'épuration en 2010
- ♦ Réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement pour réduire les eaux parasites sur le réseau en 2010
- ♦ Renouvellement du contrat d'affermage pour la gestion du service assainissement collectif en 2010
- ♦ Achat d'un terrain pour la nouvelle station d'épuration en 2010
- ♦ Réalisation du projet pour la nouvelle station d'épuration en 2011.

Vue en plan du projet :



Risques liés à l'utilisation de l'eau des puits, des sources, des forages

L'utilisation de plus en plus fréquente de ressource en eau provenant d'ouvrages privés est très souvent une diversification des sites de prélèvement dans le but d'économiser sur sa facture d'eau.

Son utilisation peut représenter un risque pour la santé des personnes qui consomment cette eau, elle doit être réservée à des usages extérieurs (arrosage, lavage des sols et véhicules etc....)

Dans le cas d'une consommation par des personnes, il est nécessaire d'effectuer des analyses, d'être attentif à la qualité de l'ouvrage, à son entretien, et d'effectuer un suivi régulier de l'ensemble du dispositif utilisé.

En effet les risques sanitaires sont importants : risque infectieux (gastro-entérites, hépatites), risque chimique lié à la présence de substances toxiques, et risques liés aux doubles réseaux retour dans le réseau public d'eau contaminée en provenance d'un puits ou d'un forage.

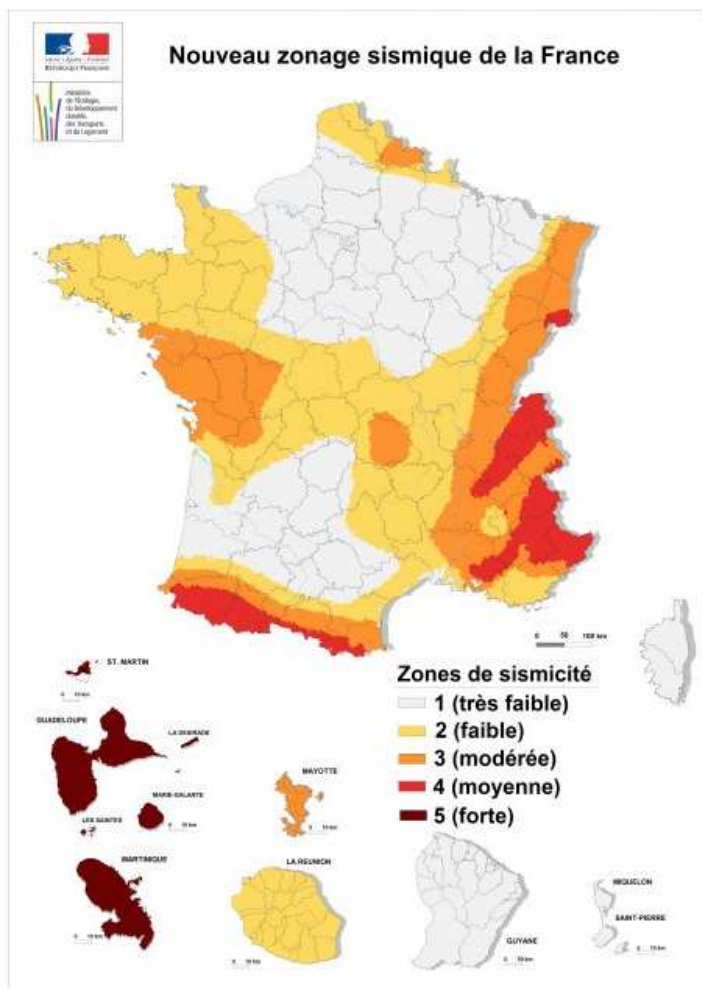
Toute réalisation de puits, forage, et utilisation de source privée à usage domestique doit faire l'objet d'une déclaration au regard des codes minier et de l'environnement.

Toute contrevenance à ces dispositions est passible de sanctions.

Toutes les démarches et dispositions sont répertoriées dans une brochure éditée par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) de la Charente et disponible en mairie.

Le Risque Sismique en Charente et sur notre Commune

Définition : le risque sismique désigne les conséquences de l'aléa sismique sur le plan humain, matériel, économique et environnemental.



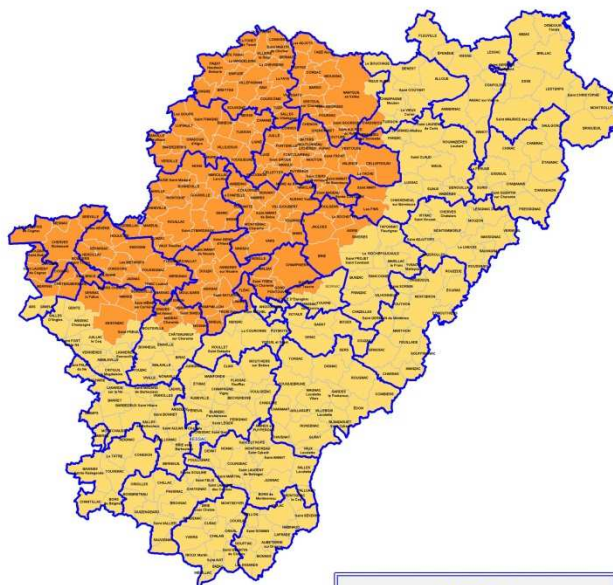
Nouveau zonage sismique de la France (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011)

Depuis le 24 octobre 2010, la France dispose d'une nouvelle réglementation parasismique. Cette évolution réglementaire traduit la volonté des Pouvoirs Publics d'améliorer en permanence la sécurité des citoyens vis à vis du risque sismique.

Le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante.

La commune d'Oradour se situe en zone 3 (aléa modéré). Cette classification à partir de la zone 2 (aléa faible) engendre de nouvelles normes de construction qui sont entrées en vigueur le 1er mai 2011 (date de dépôt du permis de construire).

Carte du risque sismique



Les commémorations à Oradour



Le 11 Novembre : Un jour mémoire

Signé le 11 novembre 1918 par les généraux allemands et français en forêt de Compiègne (Oise), l'armistice marque la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la capitulation de l'Allemagne. La guerre a fait plus de neuf millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés. Cette cérémonie garde aujourd'hui tout son sens car elle est l'occasion de rendre hommage aux combattants, pour que ne sombrent pas dans l'oubli, les sacrifices et les souffrances de toute une génération.

Vendredi 11 novembre 2011, 90e anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe, alors que les derniers des "poilus" ont désormais disparu, le chef de l'Etat a rendu un hommage à tous les soldats morts pour la France, avant d'annoncer le dépôt d'un projet de loi faisant du 11 novembre "la date de commémoration de la Grande guerre et de tous les morts pour la France, ceux d'hier et d'aujourd'hui" ..

Morts pour la France

La mention « Mort pour la France » fut créée par la loi du 2 juillet 1915 modifiée par la loi du 28 février 1922. La loi du 29 décembre 1915 donne droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'Etat aux militaires « Morts pour la France » pendant la guerre.

L'attribution de la mention « Mort pour la France » est une opération relative à l'état civil, qui fait l'objet des articles L 488 à L 492 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les membres des forces armées françaises tués au combat, morts des suites de maladies contractées ou d'accidents survenus en service commandé ont droit à cette distinction, de même que les prisonniers de guerre décédés dans les mêmes circonstances.

Cérémonie du souvenir à Oradour d'Aigre

Dimanche 2 octobre 2011, devant la stèle érigée sur la route départementale entre Germeville et la mairie, le Comité départemental de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance et la municipalité d'Oradour, ont organisé une cérémonie à la mémoire de Gustave Normand, fusillé au Mont Valérien le 2 octobre 1943 et de son épouse Madeleine, tuée à Auschwitz le 23 février de la même année. À

cet hommage est joint celui que tous doivent aux nombreuses victimes de la répression nazie dans le secteur du Ruffécois en 1942. Ce Mémorial fut inauguré le 26 mai 1946 par Charles TILLON, ministre de l'armement



Gustave et Madeleine Normand

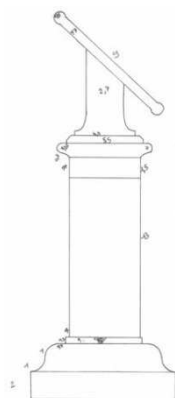
Un cadran solaire à Oradour

Depuis peu, on peut remarquer, situé devant la mairie, un cadran solaire.



Sept cadrans solaires réalisés par des élèves de l'atelier de formation « taille de pierre » au chantier-école de MARPEN à Tusson ont été financés par la Communauté de Communes du Pays d'Aigre et le Conseil Général. L'idée a été initiée lors de la foire exposition du pays d'Aigre en 2004 dont le thème était « Vivre et mesurer le temps », thème choisi du fait que le méridien de Greenwich passe par le canton d'Aigre.

Cadran équatorial réalisé par Arnaud Ribotton en pierre de Tervoux



La gnomonique ou l'art de faire un cadran solaire.

Tout d'abord, un gnomon, ou un pal effilé le plus haut possible, est planté verticalement. Le calage de la pierre de midi se fait au moment de la journée où l'ombre est la plus courte donc, par opposition à l'ombre, à midi au Soleil. On reportera alors au sol un cercle de rayon égal à cette ombre de midi, le jour le plus long de l'année, donc au solstice d'été. À l'équinoxe, le Soleil se lève et se couche à droite et à gauche, ce qui détermine quatre quadrants! Et, puisque l'ellipse du trajet terrestre est presque circulaire, le trajet apparent du Soleil est lui aussi, presque, circulaire : il suffira donc de diviser chaque quartier en six parts égales, marqués d'une grosse et d'une petite pierre alternées, ce qui en fait vingt-quatre, comme les vingt-quatre heures de la journée.

Le temps du soleil

- Le temps solaire vrai est basé sur la position variable du Soleil pendant la journée. « Midi vrai » marque l'instant où le Soleil est au plus haut de la journée.
- Le temps solaire moyen, est le temps solaire vrai, corrigé de ses irrégularités, dues au fait que la terre décrit une ellipse dans un plan incliné sur l'équateur.
- Le temps universel permet d'unifier le temps sur la Terre. En effet, les temps vrai, moyen, civil sont des temps locaux, correspondant à l'observation du Soleil depuis un certain lieu. Or, il n'est pas midi en même temps à Paris qu'à New-York. On a donc défini un temps « origine » appelé « temps universel ».



c'est le temps civil de Greenwich. Pour relier le temps civil local au temps universel, il faut corriger de la longitude. Rappelons que la longitude est l'angle au centre (mesurée par l'équateur) entre le méridien passant par le lieu et un méridien choisi comme origine (méridien de Greenwich). Il passe à travers l'Observatoire royal de Greenwich, (banlieue de Londres), au Royaume-Uni. Avec le 180^e méridien qui lui est directement

opposé, il définit les hémisphères est et ouest.

Ce méridien de Greenwich traverse le canton d'Aigre.

- Le temps légal (celui de nos montres) est égal au temps universel auquel on a ajouté 1h en hiver et 2 h en été.

Le Comité des fêtes

L'Assemblée Générale du 14 janvier 2011 a été l'occasion pour le Président sortant de dresser un bilan de l'activité et des comptes pour l'année 2010.

Puis les membres du Comité (17 personnes étaient présentes ou représentées) ont élu le nouveau bureau :

- Président : Christian ROUSSEAU
- Secrétaire : Bernadette RICHARD
- Trésorière : Nadine CLEMENT

Pour 2011, le programme des festivités est le suivant :

- Repas des Aînés du 13 mars.

Comme chaque année, le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé dans la salle des fêtes d'Oradour animé par Bernard SAUNIER, et ponctué de quelques airs interprétés au saxophone par M. Gustave Sylvestre. Les participants, dans une ambiance conviviale, ont pu apprécier l'excellent repas qui leur a été servi. Cela a été, pour tous, l'occasion de maintenir un lien d'amitié. Les plus anciens de la commune présents lors du repas ont été mis à l'honneur. Madame Yvette CLEMENT s'est vu offrir une composition florale, et Monsieur Gustave SYLVESTRE un assortiment de chocolats.

- Sortie vélos le 19 juin.

Le temps était de la partie pour la sortie vélos. Après le café et les gâteaux de bienvenue, les 30 participants à cette randonnée ont pu apprécier la nature et les marais encore verts à cette saison malgré la sécheresse ambiante. Le périple a conduit les randonneurs vers Chillé et le Coudret, puis direction Germeville où une halte sur la petite île était préparée bien amicalement par Josy. Après quelques rafraîchissements, tous sont repartis vers Oradour pour le pique-nique bien mérité. L'après-midi s'est terminé autour d'une belote en pensant déjà à la prochaine édition.



- Fête du 14 juillet.

Le Comité des fêtes a proposé le 13 juillet au soir, à cette occasion, un repas gratuit pour les habitants de la commune. Une paëlla a été cuisinée le soir-même devant les participants.

- Repas charentais le 12 novembre

Le comité des fêtes s'est associé au 25e anniversaire du Téléthon en organisant un repas charentais agrémenté par des histoires et chansons en patois charentais animées par Chagne Dret et Nono Saute Palisse de la compagnie des « Branle Mighot ». Ce fut l'occasion pour bon nombre de participants de se replonger dans les racines et le parler de son enfance, pour les plus jeunes la partie était plus difficile et parfois la compréhension plus aléatoire. L'ambiance était au rendez-vous, et le résultat à la hauteur des espérances puisque le gain de la soirée s'élève à 410 €. Merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette réussite et surtout un grand merci aux généreux donateurs

Un petit jeu : Devinez quel animal se cache derrière ces mots en patois. Réponse en fin de livret.

Ine grolle

Ine ajhasse

Ine bisse

Ine pupu

Ine erandelle

In grr'let

In' etorniâ

In canet

Ine chavéche

In dar

In crapiâ

Ine pibole

Ine langrotte

Ine grr'noille

Ine irantelle

Ine aspi

In cossard

- Repas de Noël

En raison du manque de participation tant en ce qui concerne la réservation des repas qu'en ce qui concerne l'inscription des enfants pour la venue du père Noël, la manifestation n'a pas pu avoir lieu. Le comité des fêtes regrette vivement cette situation.

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes est prévue en janvier 2012.

La société de chasse

La société de Chasse d'Oradour compte 36 sociétaires.

A la suite de la dernière Assemblée Générale la composition du bureau est la suivante :

- Président : Christophe TIPHONNET
- Vice-Président : Patrick CLEMENT
- Secrétaire : Jacky CARRE
- Trésorier : Guy TRAINAUD

Au cours de la dernière saison 2010-2011 la société de chasse a lâché : 260 perdreaux et 320 faisans. Elle a effectué également des prélèvements : 7 chevreuils et 3 sangliers.

Manifestations organisées :

- Loto du 27 février 2011
- Repas du 06 mars 2011

Le Complexe sportif :

Le 6 novembre 2010 a eu lieu l'inauguration du complexe sportif du pays d'aigre. Celle-ci s'est déroulée en présence de madame la sénatrice Nicole Bonnefoy, monsieur le député Jérôme Lambert, monsieur le président du conseil général Michel Boutant, monsieur le conseiller général Franck Bonnet ainsi que la plupart des élus du canton. Il a été procédé tout d'abord, à la visite l'ancien petit gymnase reconconditionné en dojo (salle de judo), par le club, la commune d'Aigre et la communauté de communes.



Puis, est arrivé le moment de couper le ruban ainsi que la visite du gymnase (hall d'entrée, vestiaires, douches, salle de rangement des équipements sportif), avant le traditionnel discours énoncé par notre président de Communauté de Communes, relatant les diverses étapes de la construction et remerciant la plupart des personnes ayant participé de près ou de loin, à la réalisation de cet édifice. Cette matinée fut clôturée par un vin d'honneur accompagné de petits fours. Nous vous informons que le complexe sportif est ouvert à tous et que vous pouvez le visiter lors des différentes manifestations sportives.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Occupation salle de sport							
9h							A la demande
10h						Ping pong	
11h							
12h							
13h							
14h							
15h							
16h	Hand					Hand	
17h		Hand		Hand			
18h	Gym danse	Hand		Hand	Hand		
19h							
20h			Hand	ou Ping pong Volley	Ping pong ou Hand		
21h	Foot	Ping pong					
22h							

Le club de judo occupe le nouveau dojo, dans l'ancien gymnase. Les clubs de hand, tennis et tir à l'arc utilisent l'aire couverte.

Les collégiens, élèves des écoles du canton, enfants de l'Accueil de loisirs utilisent fréquemment ces nouveaux équipements.

Davy BROUSSE occupe le poste d'agent d'exploitation du complexe sportif.

Le Pôle jeunesse du Pays d'Aigre



Le pôle jeunesse, inauguré le 27 juin 2011, accueille depuis le 4 juillet 2011 l'accueil de loisirs géré par l'Apetipa. Cet accueil est ouvert les mercredis et les vacances (sauf celles de Noël). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 05 45 66 32 73 ou consulter le site (<http://centreloisirs-aigre.e-monsite.com/>)

La maison de la petite enfance, gérée par la Communauté de Communes du pays d'Aigre, a ouvert ses portes en octobre 2011. Emmanuelle Deslande, éducatrice jeunes enfants et directrice de la maison de la petite enfance, et Véronique Desemery, auxiliaire de puériculture proposent aux parents et assistantes maternelles du Pays d'Aigre divers services :

- ♦ **Une halte-garderie**, ouverte le jeudi de 9h à 18h, est proposée à toutes les familles souhaitant confier, à une équipe professionnelle de la petite enfance, son ou ses enfants de moins de 3 ans pour quelques heures ou la journée.
- ♦ **Un lieu d'accueil enfants-parents** ouvert le mardi et le mercredi de 9h à 12h. Ce service est proposé à toutes les familles souhaitant profiter avec son ou ses enfants de moins de 6 ans d'un lieu de jeux, de rencontres, d'échanges et d'écoute.
- ♦ **Un relais assistantes maternelles**, où sont proposés des temps collectifs d'éveils et d'échanges, le lundi et le vendredi de 9h à 11h30. Ils sont destinés aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile.

Le mardi de 17h à 18h30 une permanence assurée par Emmanuelle permet aux parents, futurs parents et professionnels ou futurs professionnels de l'accueil individuel de jeunes enfants, de trouver un lieu d'informations en matière de petite enfance.

Coordonnées : Maison de la Petite Enfance - Pôle jeunesse, 2 bis Rue du Renclos, 16140 AIGRE - 05.45.60.31.39 - petite.enfance.aigre@orange.fr.

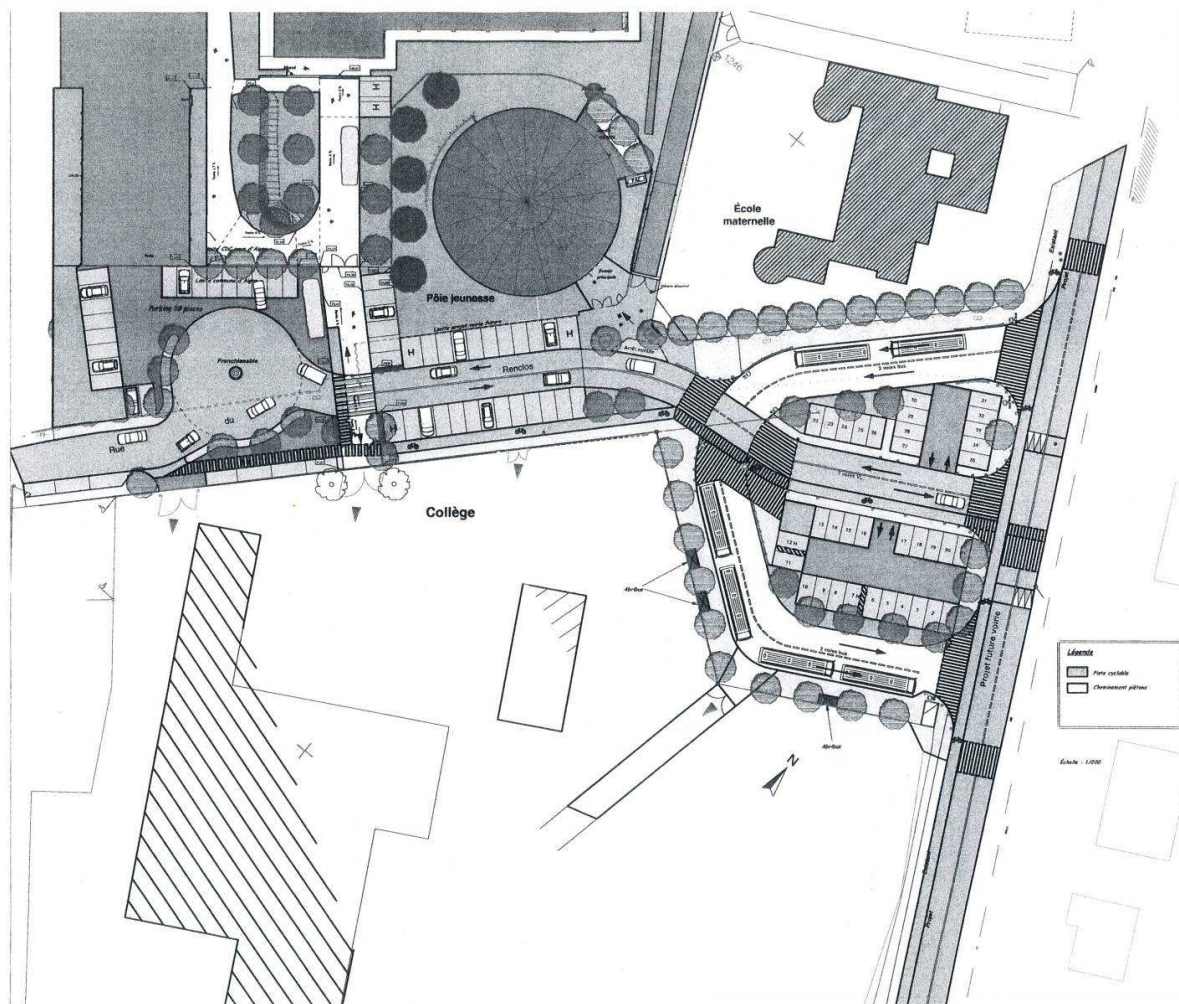


Ce bâtiment tout en bois a coûté 865 000 euros, financé à 80 % par des subventions (Caisse d'allocations familiales, État, Région, Département). Toutes les actions proposées sont soutenues financièrement et techniquement par la CAF, le Conseil Général, la MSA et l'Etat.

Ce pôle jeunesse se situe à côté d'autres structures accueillant du public : la maternelle, le collège et le gymnase.

L'aménagement de la rue du Renclos

La mairie d'Aigre a prévu de réaménager ce quartier en plein développement. La rue du Renclos, qui dessert tous ces équipements, sera sécurisée au cours du second semestre. Il est prévu un réaménagement complet des accès en utilisant l'ancienne piste de la prévention routière du collège permettant aux cars de circuler. Un rond-point sera également édifié et ce sera plus de 90 places de parkings qui seront créées. La communauté de communes participera financièrement à cet aménagement.



Bibliothèques intercommunales de TUSSON et de SAINT-FRAIGNE :

Une animatrice, Corinne Baillargeau, a été recrutée par la Communauté de Communes afin de mettre en place ces bibliothèques. Dès octobre 2011, elle s'est attelée à cette tâche afin de pouvoir proposer au plus vite l'ouverture au public de ces deux sites. Lecture, prêt de livres, animations sont d'ores et déjà prévus au programme. Mais l'ouverture n'est toutefois pas programmée avant le second semestre 2012. Coordonnées : 05.45.31.61.44 - bibliothèque-cdc-paysdaigre@orange.fr.

L'année 2011, c'est aussi :

la viabilisation de nouvelles parcelles à Villejésus pour accueillir des entreprises qui veulent s'y développer ou créer une nouvelle activité, la réouverture du commerce à Saint-Fraigne avec l'installation de la « Cave du Marronnier » permettant ainsi d'ajouter une activité de cave à vin à celles déjà existantes (alimentation générale, tabac, bar, restauration rapide).

Schéma de coopération intercommunale

Au 1er janvier 2014, la carte de l'intercommunalité en Charente sera simplifiée. C'est l'esprit de la loi du 16 décembre 2010, qui veut que l'intégralité du territoire français soit bientôt couverte par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 5 000 habitants. Le préfet de Charente a rendu public son nouveau schéma de coopération intercommunale en proposant une carte à 17 communautés contre 25 actuellement.

Premier effet, les communes isolées, longtemps réfractaires au regroupement, sont rattachées. Deuxième effet, les CDC de moins de 5.000 habitants se regroupent.

Pour le pays d'Aigre...

Le projet de schéma prévoyait la fusion des 3 communautés de communes : Pays d'Aigre, Pays manslois, Boixe, rejoints par la commune isolée de La Tâche.

Situation actuelle :

CC de la Boixe : 8056 habitants et 14 communes

CC pays manslois : 8543 habitants et 25 communes

CC pays d'Aigre : 4934 habitants et 15 communes

Commune de la Tâche : 113 habitants

La CC de la Boixe a toutefois émis le souhait, de ne pas fusionner avec les CC du pays manslois et du pays d'Aigre. Le périmètre envisagé aurait été alors de 41 communes pour plus de 13 000 habitants.

L'autre volet du schéma, c'est la réduction du nombre de syndicats de communes, dont beaucoup ont perdu de leur utilité avec le temps. Avec les regroupements opérés, 65 doivent être supprimés sur 178.

Sont prévues :

- ♦ La fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Villefagnan, du Val de Roche, de la région d'Aunac et la région de Saint-Fraigne.
- ♦ La dissolution du syndicat mixte à vocation scolaire du collège d'Aigre
- ♦ La dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de Mons-Oradour (SIMO)

Le dossier a été communiqué à chaque maire, chaque président de CDC, chaque syndicat concerné, afin que tous puissent émettre un avis sur le projet.

Délibérations avaient été prises à Oradour par le Conseil municipal de préférer un regroupement avec la CDC de Rouillac, de ne pas accepter les dissolutions du SIAEP, du syndicat mixte à vocation scolaire du collège d'Aigre et du SIMO. Le conseil communautaire avait émis lors de sa séance du 14 juin 2011 un avis favorable pour une fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Aigre avec celle du Pays Manslois. Il semblerait qu'à ce jour, l'Etat ait assoupli ses positions et ait repoussé les échéances relatives aux fusions de certaines collectivités, dont la nôtre.

Néanmoins, afin de se préparer à un rassemblement qui s'avèrera un jour inévitable, un travail approfondi devra commencer à court terme avec la communauté de communes du Pays Manslois, et plus largement à l'échelle du Pays Ruffécois, notamment dans le cadre de la mise en place d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dernier va concerner la vie quotidienne des habitants : services, commerces, déplacements, habitat, environnement, agriculture,...

A suivre....



Téléthon 2011

Avec Tusson, commune d'accueil du téléthon 2010, le tour des 17 communes du pays d'Aigre était bouclé. Près de 13 000€ avaient été récoltés.

En 2011, c'est Barbezières qui a repris le flambeau, là où tout avait commencé il y a dix-huit ans.

Communes et associations du territoire ont proposé de nombreuses animations : repas charentais, concours de belote, tournoi de fléchettes, vente de gâteaux, chants anglais, match de volley, de handball, pot-au-feu, randonnées pédestre et cycliste, ateliers (loisirs créatifs, cuisine), parcours VTT, repas ch'ti, tournoi de tennis de table, et un fil rouge assez exceptionnel (photo).

Oradour a participé activement au Téléthon en organisant un repas charentais avec qui a eu lieu le 12 novembre.

Encore une fois, la météo n'était pas du côté du Téléthon. Mais la pluie n'a pas altéré la mobilisation des bénévoles ! Des moments de bonne rigolade, des moments d'émotion, le Pays d'Aigre a encore vécu une belle aventure et a pu donner à l'AFM la somme record de 13 801€!



Le Tour du pays d'Aigre : 5 mars 2011



Ce 8^{ème} tour du pays d'Aigre partait cette année de Ligné. 120 coureurs étaient au départ de cette course de 120 kilomètres, ils ont traversé toutes les communes de la Communauté de communes du Pays d'Aigre. Depuis 2004, la Communauté de communes veut entretenir la tradition cycliste locale en faisant appel à l'Acjar (Association cycliste Jarnac Aigre Rouillac) pour l'organisation de cette grande épreuve, en mars, date de lancement de la saison en Charente. Ouvert aux nationaux et régionaux, le TPA est devenu une épreuve toutes catégories depuis 2007, pouvant accueillir les meilleurs coureurs amateurs français. Le passage, avant les coureurs, d'une caravane

publicitaire composée de véhicules anciens du club des «Fanas des vieilles caisses» de Villejésus et de véhicules publicitaires d'entreprise est une autre attraction.

Mickaël Damiens, GSC Blagnac a remporté l'épreuve de cette année.

Chaque année, le départ et l'arrivée ont lieu dans une commune différente. L'an prochain, le départ et l'arrivée de la 9^e édition du tour du Pays d'Aigre auront lieu à Verdille.

Les établissements scolaires du canton



Aigre :

- Ecole maternelle publique de la PS à la GS - 3 classes - 60 enfants
- Ecole élémentaire publique du CP au CM2 - 4 classes - 72 enfants
- Ecole privée de la maternelle au CM2 - 3 classes - 63 enfants
- Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème} - 8 classes - 185 enfants

RPI Fouqueure Tusson :

- Ecole de Fouqueure de la maternelle au CP - 2 classes - 40 enfants
- Ecole de Tusson du CE1 au CM2 - 2 classes - 44 enfants

RPI Verdille Ranville :

- Ecole de Verdille de la GS au CE1 - 1 classe - 19 enfants
- Ecole de Ranville du CE2 au CM2 - 1 classe - 14 enfants

RPI Courcôme La Faye Charmé

- Ecole de Charmé CM1 CM2 - 1 classe - 19 enfants



Le RPI Courcôme La Faye Charmé compte deux classes à La Faye, deux à Courcôme et désormais une à Charmé.

Malgré la mobilisation des parents, des élus, des enseignantes, en fin d'année, la suppression d'une classe à Charmé est effective depuis la rentrée de septembre 2011.

Le syndicat mixte du collège

Ce syndicat créé en 1985, a pour objet d'apporter un soutien financier aux actions scolaires et périscolaires culturelles et sportives organisées par le collège d'Aigre (voyages scolaires et sorties) ainsi qu'aux équipements sportifs mis à dispositions par la Communauté de communes du Pays d'Aigre.

Chacune des 19 communes adhérentes (Aigre, Barbezières, Ebréon, Fouqueure, Les Gours, Ligné, Lupsault, Marcillac Lanville, Mons, Oradour, Ranville Breuillaud, Saint Fraigne, Tusson, Verdille, Villejésus, CDC de la Boixe : Ambérac, Coulonges, La Chapelle, CDC du Manslois : Luxé) verse au syndicat mixte une somme de 120€/élève.

Suite au décès de M. Monrouzeau, il a été procédé à son remplacement.

Ont été élues :

Présidente : Céline Capitaine

Vice-présidente : Evelyne Lachaise

Ce syndicat qui soutient financièrement le collège pour des actions permet à tous les enfants de participer. Aujourd'hui, le schéma de coopération intercommunale prévoit sa dissolution.

Amélioration de l'habitat des personnes âgées

La subvention du Conseil Général peut couvrir, en fonction des revenus, jusqu'à 30% du montant des travaux plafonné à 5000 euros (mise aux normes de l'électricité, ou de l'assainissement, réfection de la toiture, remplacement de la chaudière, isolation, pose d'un monte-escalier...).

Les critères pour bénéficier de cette aide :

- avoir plus de 70 ans
- être propriétaire de son logement (ou usufruitier)
- disposer de revenus modestes (1000 euros par mois au plus pour une personne seule et 1600 euros pour un couple)

D'autres aides peuvent venir compléter le dispositif, venant de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), de caisses de retraite ou de caisses d'assurance maladie... Avec, à chaque fois, des critères d'attribution différents.

Adresses utiles :

PACT Charente
45 rue du Sauvage
16000 Angoulême
05 45 95 62 02
Pact.arim.16@wanaddo.fr
Site : <http://pact16.adalogis.fr>

ANAH Délégation locale de la Charente
43 rue du Dr Charles Duroselle
16000 Angoulême



Les centres médico-sociaux sont à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Vos contacts pour le Ruffécois : Florence BETOUL centre médico-social de Ruffec 05 45 31 74 56



L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

ADMR
10 rue du Pont Raymond
16140 AIGRE
05 45 21 21 31
Permanences à Aigre : lundi 9h à 12h, mardi 14h à 16 h, mercredi 14h à 16h30, jeudi 9h à 12h, vendredi 14h à 16h30.
Présidente : Jacqueline Perrain

MAIRIE d'ORADOUR:

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 18 heures

Le jeudi de 14 heures à 18 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

Location salle d'Oradour

Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE

Tél : 05.45.21.10.48 Fax : 04.45.21.10.57 E-mail : developpement-cdcaigre@wanadoo.fr

Permanence des associations : Tél 05.45.21.04.90

PERMANENCES A LA MAIRIE D'AIGRE

CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)

1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} jeudi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 15 H 30

CARSAT (ex CRAMCO)

Le 1^{er} mercredi du mois de 14 H à 16 H 30 sur rendez-vous au 05.45.39.96.60

CONCILIATEUR

Le lundi de 14 H à 16 H sur rendez-vous au 05.45.21.10.56

MSA Antenne de Mansle

1^{er} et 2^{ème} jeudi du mois 8h30 -12h15 et sur rendez-vous de 13h30-16h30 au 05.45.22.95.62

MAISON des SOLIDARITES

Permanence 7 Grand' Rue 16140 AIGRE 05 45 21 16 42

Assistance Sociale du Secteur : mercredi matin sur rendez-vous au 05.45.31.04.14

Assistante Sociale MSA : le 3^{ème} vendredi de 14 H à 16 H sur rendez-vous

PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation)

Aides aux demandeurs d'emploi de 18 à 26 ans, le vendredi de 9 H à 10 H 30
sur rendez-vous au 05.45.31.39.35

SIAHBAC (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture)

Tél : 05.45.21.01.91 Fax : 05.45.21.01.67

CROIX ROUGE FRANCAISE

Tél : 05.45.21.31.48



DECHETTERIE VILLEJESUS

Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

ORDURES MENAGERES

Sacs noirs : le vendredi matin

suremballages, sacs, films, enveloppes, pots en plastique, barquettes en polystyrène, couches, gobelets, assiettes, couverts en carton et en plastique, papiers et boîtes en métal ou en carton salis, ampoules à filaments, vaisselle

Sacs jaunes : le vendredi des semaines paires (le samedi si un jour férié en semaine)

bouteilles d'eau de jus de fruits, de lait en plastique, bouteilles d'huile, flacons de produits de toilettes et de produits ménagers en plastique, aérosols, boîtes de conserve, boîtes en métal, bidons en métal, cartonnets, boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, papier.

REPORT DE COLLECTE LES JOURS FERIES

Lorsque votre semaine de collecte comporte un jour férié avant le ramassage, les collectes seront toutes (jaune ou noir) décalées d'une journée à partir du jour férié

GENDARMERIE AIGRE - ROUILLAC

Aigre Tél : 05.45.21.10.12

Rouillac Tél : 05.45.96.50.19

Permanences à Aigre : Lundi de 8 H à 12 H, Jeudi de 8 H à 12 H, Samedi de 8 H à 12 H

MEDECINS à AIGRE

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Roger REVEILLAUD : 05.45.21.10.23

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

PHARMACIENS à AIGRE

VIGNAUD - SOULAT : 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Pharmacie du Pays d'Aigre NEGRET Vincent 30 Grande rue Tél : 05.45.21.36.61

POMPIERS : 18

SAMU : 15

DON DU SANG

Accueil des donneurs : Hôpital de Girac St. MICHEL Tél : 05.45.91.46.84 du lundi au vendredi de 8 H à 13 H et de 13 H 30 à 18 H

Les prochaines collectes de sang à la salle des fêtes d'AIGRE auront lieu les 25 janvier, 11 avril, 1^{er} août et 7 novembre 2012 - renseignements auprès de Mme Lemmerling 05 45 21 44 51

OFFICE DE TOURISME du PAYS D'AIGRE

Place de l'hôtel de ville 16140 AIGRE - Tél : 05.45.21.26.70 e-mail : officetourisme.aigre@orange.fr

Ouverture : Horaires Été : ouvert du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

Horaires Hiver : ouvert du Mardi au Vendredi de 9h30 13h00 et 14h30 18h00.

Fermé lundi et samedi en hiver.

Réponses au jeu « les animaux en patois »

Ine grolle = un corbeau

Ine ajhasse = Une pie

Ine bisse = un rouge gorge

Ine pupu = Une huppe

Ine erandelle = Une hirondelle

In grr'let = un grillon

In' Etoniâ = un étourneau

In canet = Canard

Ine chavéche ou effraie = une chouette

In dar = couleuvre effrayante qui peut nous courser sur le bout de sa queue à des vitesses impressionnantes (plus ou moins légendaire).

In crapiâ = un crapaud

Ine pibole = une coccinelle

Ine langrotte = lézard des murailles

Ine grr'noïlle = une grenouille

Ine irantelle = une toile d'araignée

Ine aspi = une vipère aspic

In cossard = une buse

LA CIGALE ET L' FEURMIT.

Le quate jein dârié ('l é sûr qu'o faait biâ)
Ine feugnante de cigale,
De pou'r que le soulail l'achale,
S'était b' déparpassée au mitan d'in ourmiâ.
A silait keume cent fumelle,
Menait dau brut bein pu groâ qu'elle,
Et se fourchait, poin à demit,
D'in paure diâbe de feurmit,
Qui treinait dés agrain deveurs sa feurmigère.
(Oh! tiellés beite sont bein boune ménagère!)
Venit l'hivar. Fazit in frét
Que reun que d'y songé me fait sabé lés dét.
Toute grape et catise en in creux, tié cigale
Se fourçan d'éparé sés ale,
Cheû le feurmit, boun'gen! volit keume a poyut.
« Mon vieux, qu'a li dissit, n'ai de més jôr oyut
« Ine faim keume aneut; ol é la vrai' fringale.
« Peûrîs-tu me preité tan set peu d'gigourit,
« De la mique, dau pain ratit,
« O beun dés beurnuzon de tourtiâ chaumenit?
« O n'arat reun que je n'avale,
« Qu'o set dés poume chope, o b' dés coudin cotit.

LA CIGALE ET L' FEURMIT.

« — Ma mignoune, fait poin, que le feurmit dissit.
« Tiet été tu chantis; s'o te chausse, en tielle aire,
« Astoure de dansé ton petit rigaudon,
« M'en vas q'ri tout comptan Beurnard le vioulounaire. »

Sauv' qu'il arait poyut avoér le kieur pu bon,
Tieu' feurmit, m'é-t-avis, avait b'n' in p'tit rason.



La cigale et la fourmi - Henri Burgaud des Marets - 1859

N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Les rédacteurs :
Corinne BAILLARGEAU
Bernard CLEMENT
Christian ROUSSEAU
Thierry SYLVESTRE



Janvier 2012